DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

 **MAIRIE**

DE



 **V I L L E V A U D É**

 **BORDEAUX - MONTJAY**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2014**

Ouverture de la séance à 18 heures et 32 minutes

M. Pascal PIAN, Maire de la commune, préside la séance et procède à l’appel.

PRESENTS : MM BROQUET, LOGGHE, OUGIER, PIAN, ROMANO, VARTANIAN et Mmes BIASON, DENIS, GODART, VARTANIAN.

POUVOIRS : M. FERAL donne pouvoir à Mme GODART.

ABSENTS : MM DEN HOLLANDER, PEDA, TALATIZI, Mme DE LAERE.

Secrétaire de séance Mme Catherine GODART

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2013**

***Approuvé à l’unanimité***

**DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L’ARTICLE L2122-22 du CGCT SUR LES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE.**

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions du Maire énoncées ci-après :

**DECISION N°1 du 07 janvier 2014**

* **Renouvellement d’adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion.**

**DECISION N°2 du 07 janvier 2014**

* **Renouvellement d’adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.**

**DECISION N°3 du 20 janvier 2014**

* **Contrat de maintenance des panneaux graphiques de la commune de Villevaudé.**
	+ Contrat pour l’année 2014 avec la société CENTAURE SYSTEM sise à Noeux-Les-Mines pour un montant annuel de 1.900 €HT.

**DECISION N°4 du 5 février 2014**

* **Convention de partenariat n°1 entre la Commune de Villevaudé et ERDF.**
	+ Convention pour le traitement esthétique des postes ERDF et le versement d’une aide financière de 1.500 € à la commune.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1/ RETRAIT DE LA COMMUNE DE JABLINES DU SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE**

Rapporteur M. le Maire

En date du 18 novembre 2013, le conseil communautaire de Marne et Gondoire sollicite le retrait de la commune de Jablines du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du Nord Seine et Marne, afin d’homogénéiser leur contrat et interlocuteur sur le territoire intercommunal.

En effet, la Communauté d’Agglomération Marne et Gondoire dispose de la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères depuis le 10 octobre 2013 par arrêté préfectoral. Ce service est assuré par le Syndicat Mixte pour l’Enlèvement et le Traitement des REsidus Ménagers (SIETREM) sur tout le territoire de Marne et Gondoire, excepté Jablines.

Le 18 décembre 2013, le SMITOM a donné son accord sur le retrait de la commune de Jablines et précise qu’une indemnité forfaitaire de 54.356 € sera due *(correspondant à la prise en charge d’une quote-part d’emprunts et de frais de structure en proportion des financements mis à la charge de cet adhérent).*

Conformément à l’article 2 des statuts du SMITOM, le retrait de la commune de Jablines doit être soumis à l’approbation des collectivités adhérentes du syndicat dans un délai de 3 mois. A défaut, l’avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire estime qu’il devrait y avoir d’autres demandes du même genre compte tenu des périmètres intercommunaux.

**Objet : RETRAIT DE LA COMMUNE DE JABLINES DU SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-19 et L.5211-25-1,

**Vu** que la commune de Jablines est membre de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire,

**Vu** que cette Communauté d’Agglomération, par arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2013, vient de se doter de la compétence « Environnement et Protection du cadre de vie » dans laquelle est comprise la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

**Vu** la délibération n°2013/091 en date du 18 novembre 2013 de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire portant demande de retrait de la Commune de Jablines au SMITOM du Nord Seine-et-Marne,

**Vu** la délibération n°25/2013 du SMITOM accordant le retrait de la Commune de Jablines du SMITOM du Nord Seine et Marne,

**Considérant** que ce retrait est sollicité par la communauté d’agglomération de Marne et Gondoire dans un souci d’homogénéité et de cohérence intercommunale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

 **Le conseil municipal**

 **A l’unanimité,**

**-Approuve** le retrait de la commune de Jablines du SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le versement par cet adhérent d’une indemnité forfaitaire de 54.356 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Broquet a lu dans la presse qu’il y aurait pas mal de problèmes au sein des différentes intercommunalités. Il souhaite savoir comment la communauté de communes des Plaines et Monts de France à laquelle Villevaudé est rattachée évolue ?

Monsieur le Maire explique que le périmètre de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France (CCPMF) a été arrêté par Madame La Préfète et compte aujourd’hui 37 communes membres.

Depuis le 1er Janvier 2014, avec le rattachement des communes de Compans, Mitry-Mory et Villeparisis, la CCPMF est passée à 110.000 habitants environ.

L’intercommunalité n’est pas actuellement en capacité en matière de personnel de supporter ce périmètre et il faut que les choses se mettent en place.

Suite au recours, le Président a dû être réélu, ainsi que les 15 vice-présidents composant le bureau.

Depuis, les réunions s’accélèrent pour mettre en route cette intercommunalité.

Monsieur Broquet demande si compte tenu du nombre d’habitants, la communauté de communes va passer en communauté d’agglomération ?

Le Maire lui répond par la négative.

En effet, grâce à la présence des zones agricoles dans les communes rurales qui sont à préserver, la CCPMF n’a pas l’obligation d’évoluer démographiquement.

Mme Biason indique qu’actuellement la ***Commission Locale des Charges Transférées*** (CLECT) se réunit pour travailler sur les transferts de charges. Pour Villevaudé, il n’y a pas de transfert de personnel.

Monsieur le Maire explique que l’harmonisation prendra du temps et que le rôle du Maire sera de moins en moins important sur le territoire local.

Monsieur Broquet craint néanmoins une augmentation des impôts.

Monsieur le Maire réfute cette affirmation. Il pense qu’au sein de la CCPMF il y a des Maires de qualité qui défendent les intérêts des petites communes rurales.

Mme Biason précise que le Maire d’Annet-sur-Marne est le Président de la CLECT et qu’il agit dans ce sens.

Monsieur Romano demande à Monsieur Broquet ce qu’il a bien pu lire dans les journaux.

Monsieur Broquet répond que les bureaux intercommunautaires auraient du mal à fonctionner et surtout à s’entendre.

Monsieur le Maire précise qu’effectivement toutes les communes ne sont pas dans la même logique et qu’il y a également des différends politiques.

Néanmoins, la dernière séance du conseil communautaire de la CCPMF s’est passée correctement.

***Clôture de la séance à 18 heures 56 minutes***